



Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire

ACHAT ET INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ENTITES DE
MISE EN ŒUVRE DU PROJET SKILLS (MIS, MINADER ET DVSP)

Conférence Préalable à la Soumission d'Offres

DAO N°: **MCA-CI/GOODS/CB/261**

Abidjan, 9 juin 2022

Avertissement

Cette présentation ainsi que les informations communiquées lors de la présente réunion ne constituent en aucun cas une substitution, ni une modification des données, instructions et documents du dossier d'Appel d'Offres (DAO) n° [MCA-CI/GOODS/CB/261](#) publiée le [2 juin 2022](#).

Toute modification du DAO fera l'objet d'une communication écrite et formelle, et sera communiquée selon les mêmes conditions de publication que le DAO lui-même.



Sommaire

A Introduction

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

02 Présentation des aspects techniques du DAO

03 Questions/Réponses

Z Conclusion



A Introduction

L'objectif de la conférence préalable est d'expliquer, clarifier les détails de l'Appel d'Offres concernant le **processus de passation des marchés** et le **contenu des termes de références**.

Les aspects de passation des marchés couvriront :

- **Le cadre légal et les principes de passation des marchés du MCA-CI;**
- **Le cadre organisationnel des marchés du MCA-CI;**
- **La méthode de sélection utilisée pour l'Appel d'Offres ;**
- **le processus de passation et son planning;**
- **Aperçu du DAO.**

les aspects techniques couvriront :

- **l'étendue des biens demandés;**
- **Le planning des livraisons;**

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Cadre légal et principes de base

Deux sources : le PPG et la Demande de Propositions.

PPG : Le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Millennium Challenge Corporation (MCC) ont convenu à travers l'accord de subvention (le Compact) signé le 07 novembre 2017 d'utiliser exclusivement le dispositif de passation des marchés du MCC compilé dans le MCC Programme Procurement Guidelines (PPG), disponible à l'adresse : <https://www.mcc.gov/resources/doc/program-procurement-guidelines>

Le **DAO** à travers :

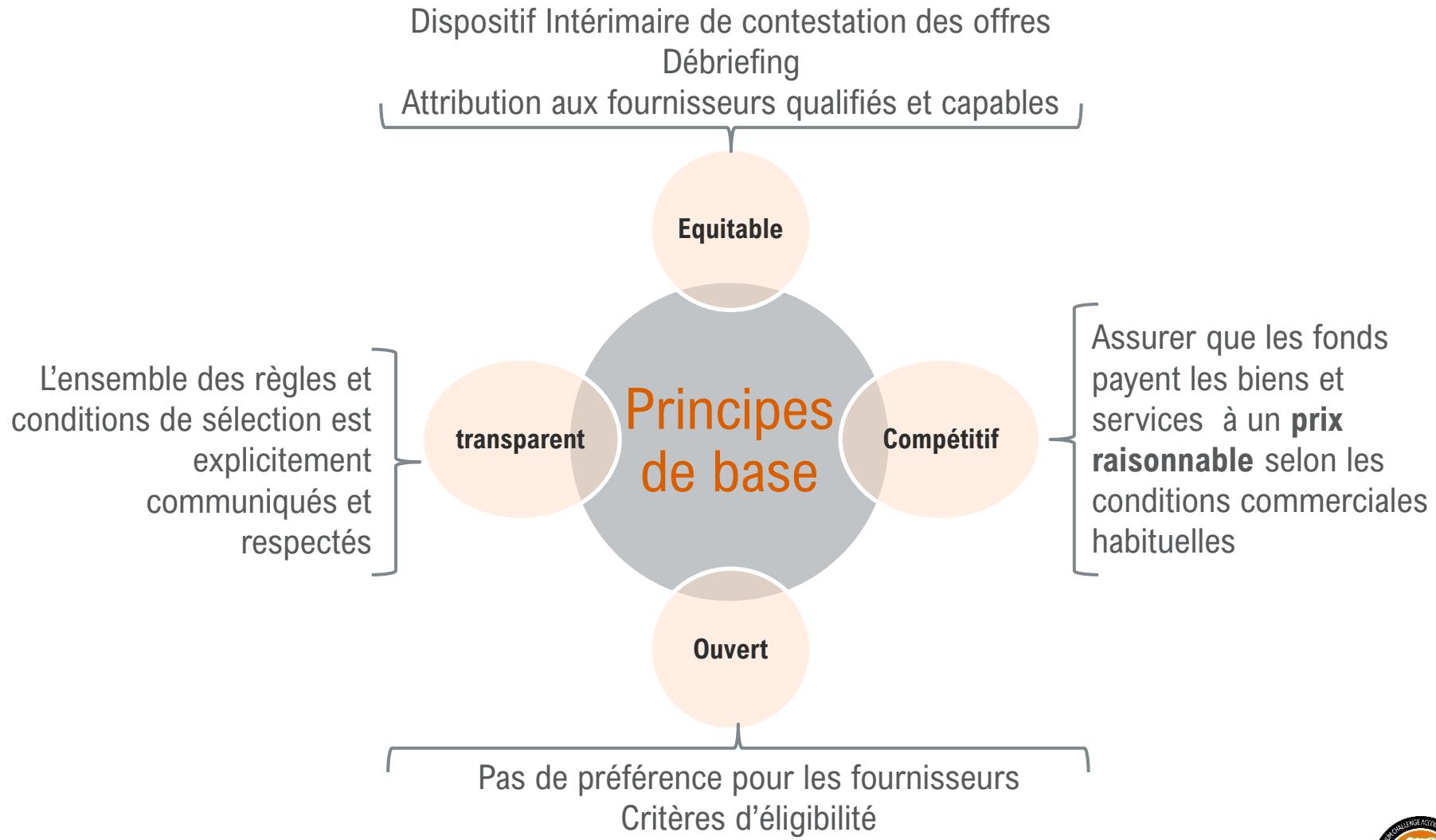
- Les instructions aux consultants et annexes
- Le projets de contrats et annexes

Précise les conditions de la sélection et les clauses du futur contrat de fournitures de biens.

La soumission d'une proposition emporte l'adhésion du fournisseur aux dispositions du DAO

01 Présentation des aspects de passation des marchés de la DP

Cadre légal et principes de base



01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Cadre légal et principes de base

Les critères d'éligibilité

Pays d'éligibilité : sont éligibles tous les individus et firmes de tout pays exceptés ceux frappés par les sanctions et restrictions juridiques ou politiques des Etats-Unis d'Amérique ou des Nations Unies.

Les sources suivantes (non exhaustifs) sont utilisées pour la vérification de l'éligibilité :

1. System for Award Management (SAM) Excluded Parties List - <https://www.sam.gov/SAM/pages/public/searchRecords/search.jsf>
2. World Bank Debarred List - <https://www.worldbank.org/debarr>
3. US Treasury, Office of Foreign Assets Control, Specially Designated Nationals (SDN) List - <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>
4. US Department of Commerce, Bureau of Industry and Security, Denied Persons List - <https://www.bis.doc.gov/index/the-denied-persons-list>
5. US State Department, Directorate of Defense Trade Controls, AECA Debarred List - https://www.pmddtc.state.gov/ddtc_public?id=ddtc_kb_article_page&sys_id=c22d1833dbb8d300d0a370131f9619f0
6. US State Department, Foreign Terrorist Organizations (FTO) List - <https://www.state.gov/foreign-terrorist-organizations/>
7. US State Department, Executive Order 13224 - <https://www.state.gov/executive-order-13224/>
8. US State Sponsors of Terrorism List - <https://www.state.gov/state-sponsors-of-terrorism/>

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Cadre légal et principes de base

Dispositif intérimaire de contestation des offres

MCA-Côte d'Ivoire dispose d'un dispositif intérimaire de gestion des contestations, le document le décrivant est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.mcacotedivoire.ci/passation-des-marches/systeme-de-recours.html>

Il comprend deux niveaux de recours, dans l'ordre :

- MCA – Côte d'Ivoire
- MCC – Washington

Par exemple, en vertu de ces dispositions, tout soumissionnaire bénéficie d'un délai de **cinq (05) jours ouvrables** pour déposer une plainte. Ce délai court à partir de la date à laquelle le est informé ou réputé l'être des éléments fondant sa plainte. Il fortement recommandé au soumissionnaire de solliciter avant et des les deux (02) jours une demande de débriefing sur les motifs de non sélection de son offre.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Cadre organisationnel

Parties prenantes et rôles

MCC (Millennium Challenge Corporation) : Bailleurs de fonds du Compact. Il émet un avis de non objection sur le dossier de la DP et les rapports d'évaluation et le contrat, aux cas échéant.

Conseil d'Administration de MCA-Côte d'Ivoire : Organe d'Administration de MCA-CI auquel rend compte le Directeur Général de MCA-CI.

MCA-Côte d'Ivoire (Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire) : en charge de la gestion des fonds du Compact. En attendant la mise en place définitivement de MCA-Côte d'Ivoire, le CNPC CI –MCC (Comité National pour la Préparation du Compact Côte d'Ivoire-MCC) assure les rôles et responsabilités de MCA-Côte d'Ivoire. Il dirige le processus de sélection.

Agent de Passation des Marchés (PA) : Contractant retenu pour la mise en œuvre des processus de passation des marchés au nom de MCA-Côte d'Ivoire.

Agent Fiscal (FA) : Contractant retenu pour la gestion financière et comptable au nom de MCA-Côte d'Ivoire.

TRP (Technical Review Panel/Panel d'Evaluation Technique) : Comité d'experts mise en place pour l'évaluation des propositions technique et financière.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Cadre légal et principes de base

Fraude et corruption

Le MCC exige que tout bénéficiaire du Financement MCC, y compris l'Entité MCA et tout candidat, soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur, sous-traitants, Consultant et Sous-consultant impliqués dans un contrat financé par le MCC, respecte les normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des consultants et de l'exécution desdits contrats.

Les dispositions en la matière sont détaillées et dans le document « Politique Anti-Fraude et Anti-corruption du MCC » disponible à l'adresse :
<https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption>

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Cadre légal et principes de base

Debriefing des candidats

Dans les **deux (02) jours ouvrables** suivant la notification d'un résultat, les soumissionnaires qui le souhaitent peuvent obtenir de MCA-CI, des détails sur les motifs de rejet de leur offre/proposition.

MCA-Côte d'ivoire répond à cette demande par écrit ou lors d'une réunion (en présence physique ou en ligne) dans les **cinq (05) jours ouvrables** suivant la réception de la demande du candidat.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Méthode de selection utilisée

Sélection par voie d'Appel d'offres ouverts

- Le présent DAO est ouvert à tous les Soumissionnaires éligibles qui souhaitent y répondre. Sous réserve des restrictions énoncées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des entités éligibles peuvent s'associer à d'autres Soumissionnaires en vue d'optimiser leurs capacités à réaliser leur mission avec succès.
- Un Fournisseur sera sélectionné par voie d'appel d'offres ouvert dont la procédure d'évaluation est décrite dans le présent Dossier d'Appel d'Offres conformément aux « Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC », lesquelles sont disponibles sur le site web de la MCC (www.mcc.gov/ppg).

01 Présentation des aspects de passation du DAO

Aperçu du DAO

Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

Cette section fournit des informations destinées à aider les Soumissionnaires potentiels à préparer leurs Offres ; elle fournit également des informations sur la soumission, l'ouverture et l'évaluation des Offres, ainsi que sur l'attribution de Marchés.

Section II. Fiches de Données de l'Appel d'Offres

Cette section définit les conditions particulières spécifiques à chaque passation de marchés et vient compléter les informations contenues dans la Section I, Instructions aux Soumissionnaires.

Exemple : Vous y trouverez les dates clés de l'appel d'offres, les instructions pour la soumission de votre offre et autres exigences du DAO.

01 Présentation des aspects de passation du DAO

Aperçu du DAO

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Cette section décrit les critères employés pour évaluer les Offres et sélectionner le Soumissionnaire qui exécutera le Marché.

Illustration : Le prix est l'élément de base pour l'évaluation des offres. Pour le lot 2 le prix de la maintenance sera pris en compte

01 Présentation des aspects de passation du DAO

Aperçu du DAO

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Post qualification

Après avoir déterminer l'offre la plus avantageuse, le MCA-Côte d'Ivoire vérifié les qualifications du ou des soumissionnaires sur les aspects suivants :

Capacité financière : Disposer d'un chiffre d'affaires moyen au moins égal à deux fois le montant de son offre. Fournir les états financiers certifiés des cinq (5) dernières années (2020, 2019, 2018, 2017 et 2016)

Expérience : Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années au moins deux (02) marchés similaires (pour la similarité les éléments suivants seront considérés : (i) la nature des biens : matériels informatiques (ii) le montant du marché à considérer : d'une valeur équivalente au moins à la moitié de l'offre du soumissionnaire).

Litige : les antécédents en matière de litige ou de non respect d'obligation contractuelle

Autre référence : les soumissionnaire ayant déjà exécuté des contrats financés par le MCC sont obligés de fournir les référence de ces contrats.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Aperçu du DAO

Section IV. Formulaires de soumission des offres

Cette section comprend le Formulaire de soumission des Offres, les Bordereaux des Prix des Biens, la Garantie d'Offre, l'Autorisation du Fabricant (si nécessaire) et d'autres formulaires à remplir par les Soumissionnaires et à joindre à leurs Offres

Les consultants doivent y joindre :

- Les pouvoirs des signataires
- Les documents statutaires/légaux d'existence
- Au cas échéant les accords de joint-venture.
- L' Autorisation du Fabricant. Au cas où le soumissionnaire passe par un distributeur, l'offre doit contenir l'autorisation du distributeur au soumissionnaire et l'autorisation du fabricant au distributeur.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Aperçu du DAO

Section V. Conditions particulières de Fourniture

Cette section comprend la liste détaillée des Biens et Services connexes, les Calendriers de Livraison et d'Achèvement, les Spécifications et les Plans et Dessins Techniques décrivant les Biens et Services connexes qui font l'objet de la passation de marché.

Section VI. Accord contractuel et Cahier des Clauses Administratives Générales

Cette section comprend le modèle de Contrat que l'Entité MCA et le Fournisseur se proposent de conclure.

Section VII. Conditions spéciales du Contrat (CSC) et Annexe au Contrat

Cette section comprend le formulaire relatif aux clauses du Contrat qui complètent le CCAG et qui doivent être remplis par l'Entité MCA pour chaque passation de marchés de Biens et Services connexes. Cette section comprend également une Annexe au Contrat (Annexe A : Dispositions complémentaires) qui inclut des dispositions faisant partie intégrante des obligations qui incombent au Gouvernement et à l'Entité MCA en vertu du Compact et des documents connexes qui, conformément auxdits Compact et dispositions connexes, doivent être transférées à tout Fournisseur, Sous-traitant ou Associé impliqué dans la passation de marchés financés par la MCC.

Les conditions du contrat ne sont pas sujet à négociations, en soumettant une proposition le soumissionnaire est considéré y adhérer.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Documents constituant l'Offre

L'Offre soumise par le Soumissionnaire doit comprendre :

- Tous les Formulaires d'Offre conformes aux dispositions de la Section IV. Les Formulaires d'Offre, y compris le Formulaire de soumission des Offres et les Bordereaux des Prix des Biens pertinents, conformément aux clauses 13, 15 et 16 des IS .
- la confirmation écrite autorisant le signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément à la clause 23 des IS.
- des preuves documentaires conformes à la clause 17 des IS montrant que le Soumissionnaire est éligible.
- des preuves documentaires conformes à la clause 18 des IS, montrant que les Biens et Services connexes à fournir par le Soumissionnaire sont d'une provenance éligibles;
- des preuves documentaires conformes à la clause 19 des IS, permettant à CET d'évaluer les offres selon les critères établis dans le DAO.
- des preuves documentaires conformes à la clause 20 des IS attestant des qualifications du Soumissionnaire pour exécuter le marché si son Offre est acceptée .
- Une autorisation du fabricant ou d'un distributeur agréé (dans ce dernier cas, l'autorisation du fabricant à ce distributeur doit être également fournie) portant la mention de l'appel d'offres ou une attestation de représentant commerciale pour la ou les marques et modèles de fournitures proposées.
- Les informations et documents attestant de la disponibilité sur le territoire ivoirien d'un service après-vente pour les matériels offerts dans l'Offre.

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Aspects importants de l'offre

- Tout Soumissionnaire ne fabriquant pas ou ne produisant pas les Biens qu'il envisage de fournir doit soumettre une Autorisation du Fabricant au moyen du formulaire inclus dans la Section IV. Formulaire d'Offre pour montrer que le fabricant ou le producteur des Biens l'a dûment autorisé à fournir ces Biens dans le pays de l'Acheteur.
- Afin de permettre au CET d'évaluer les Offres reçus selon les critères d'évaluation établis dans le Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de son Offre, des preuves documentaires indiquant que les spécificités techniques des Biens et qu'ils soient conformes à toutes les exigences et normes spécifiées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture. Les preuves documentaires pourront se présenter sous forme de documents, de plans et dessins techniques ou de données, et comprendront une description détaillée, point par point, des principales caractéristiques techniques et de performances des Biens et Services connexes, montrant que les Biens et Services connexes sont substantiellement conformes à toutes les exigences et normes, avec, le cas échéant, une déclaration des écarts et exceptions aux Conditions Particulières de Fourniture

01 Présentation des aspects de passation des marchés du DAO

Aperçu du DAO

La soumission électronique des Offres (voir DAO IS 24.3)

Les Soumissionnaires reçoivent un Lien de demande de fichier (LDF) spécifié dans la FDAO au moment de demander le Dossier d'Appel d'Offres qui sera utilisé pour soumettre leurs Offres et tout autre document lié aux Offres.

Note : Les offres transmises par email ne seront pas considérées.

Les soumissionnaires sont invités à lire attentivement les instructions de soumission électronique des offres.

02 Présentation des aspects techniques du DAO



02 Présentation des aspects techniques de la DP

Besoins

L'Appel d'offres est reparties en deux lots :

- **Lot 1** : Fourniture et livraison de quarante-deux **(42) Laptops** .
- **Lot 2** : Fourniture et livraison de dix-sept **(17) Copieurs multifonctions** (Impression/scanner/photocopieuse) .
- **Lot 3** : Fourniture et livraison **(16) Vidéoprojecteurs** et leurs Ecrans de projection.

Les spécifications techniques sont fournies SR1, SR2, SR3, SR4, SR5 (à partir de la page 83 du DAO).

Le lot 2 comprend également la maintenance avec les spécifications suivantes :

- La maintenance doit inclure le remplacement des pièces et des consommables (hors papier) inclus et main d'œuvre
- La maintenance doit inclure une extension de la garantie pendant la période où l'équipement est sous maintenance.
- La facturation sera basée sur le nombre de copie effectivement réalisées sans plancher de nombre de copies



02 Présentation des aspects techniques de la DP

Besoins

- **Le délai de livraison** et d'installation des équipements dans les destination finale est de 90 jours pour chaque lot : ce délai n'est pas cumulatif.
- **Les livraisons sont attendues** : Abidjan, Botro, Sakassou, Béoumi, San Pédro, Tabou

Z Conclusion

Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées à l'Agent de Passation de Marchés à l'adresse électronique suivante MCACotedIvoirePA@cddid.com avec en objet du mail : « **CB261- Equipement SKILLS** ».

